



CHARLEROI
PEPS

Plaines Éducatives et de Proximité Saisonnières

Projet d'accueil

2016 - 2019

Partie 1 : Projet Pédagogique
Partie 2 : Règlement d'Ordre Intérieur

Introduction

La société moderne que nous connaissons, en ce début de XXI^e siècle, est une société qui doit relever de nombreux défis. Parvenir à concilier vie familiale, vie professionnelle des adultes et vie scolaire et extrascolaire des enfants en sont deux parmi ceux-là.

Depuis le décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances, l'ONE réglemente et encadre le temps libre des enfants âgés de 2,5 à 12 ans en période de vacances scolaires. Ce décret a pour but d'améliorer la qualité d'accueil et d'assurer aux enfants et aux familles un encadrement optimal, garant d'épanouissement, d'amusement et de détente durant les vacances.

Ainsi, l'ONE décrit les centres de vacances comme des « services d'accueil » d'enfants pendant les vacances. Ces espaces sont encadrés par des équipes d'animation qualifiées et qui ont pour mission de « contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires » (décret du 17 mai 1999).

Les centres de vacances ont 4 objectifs principaux :

- *Le développement physique* de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique des jeux, du sport ou d'activités de plein air ;
- *La créativité* de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions ;
- *L'intégration sociale* de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- *L'apprentissage de la citoyenneté et la participation.*

Les centres de vacances se déclinent en trois types :

- *La plaine de vacances* : « service d'accueil non résidentiel d'enfants » ;
- *Le séjour de vacances* : « service d'accueil résidentiel d'enfants » ;
- *Le camp de vacances* : « séjour d'accueil résidentiel d'enfants » spécifique aux mouvements de jeunesse.

En tant que pouvoir organisateur, la Ville de Charleroi organise des plaines de vacances et ce, depuis la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale. Appelées depuis 2014 « Plaines Éducatives et de Proximité Saisonnières », les PEPS s'étendent sur l'ensemble des 5 districts, c'est-à-dire Charleroi et les 14 anciennes communes.

Actuellement, Charleroi compte plus de 200.000 habitants et plus de 23.000 enfants de moins de 12 ans, domiciliés dans l'entité carolo.

Partie I. Projet Pédagogique

Nous rédigeons cette première partie en nous aidant du fascicule « Quel projet d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans ? », édité par l'ONE. Dès lors, nous avons choisi de diviser cette partie en deux chapitres : le premier, reprenant des informations d'ordre général sur nos plaines de vacances ; le deuxième, reprenant notre projet éducatif proprement dit.

A. Informations d'ordre général

A.1. Type d'accueil et contexte institutionnel

Les Plaines Éducatives et de Proximité Saisonnières (PEPS) sont des plaines de vacances, reconnues et agréées par l'ONE. Elles sont organisées par la Ville de Charleroi, qui figure ici comme le Pouvoir Organisateur (PO).

Le service des PEPS est repris au sein du département Jeunesse, inclus dans la Direction de l'Animation Urbaine, Division des Loisirs, sous l'égide de l'échevinat de l'Enseignement et de la Jeunesse.

Les PEPS ouvrent leurs portes à deux périodes précises :

- *Durant les vacances de Printemps* : maximum 3 sites ouverts pour une capacité d'accueil totale d'environ 500 places.
- *Durant les vacances d'Été* : maximum 10 sites ouverts pour une capacité d'accueil totale d'environ 1.000 places.

Ces chiffres varient en fonction du nombre de lieux utilisés et du nombre de jours d'ouverture.

Chaque plaine accueille un public d'enfants spécifiques, en fonction des locaux dont elle dispose et de son projet d'animation. Certaines accueillent des tout-petits, dès 2,5 ans, tandis que d'autres débutent à 3 ans, voire plus. Par ailleurs, certains sites ont développé un projet autour de l'animation d'adolescents tandis que d'autres s'arrêtent à 12 ans.

Les locaux des plaines sont soit des lieux spécifiquement réservés aux centres de vacances, soit des écoles.

A.2. Encadrement et personnel

Les plaines de la Ville de Charleroi respectent les normes d'encadrement définies par le Décret Centres de Vacances du 17 mai 1999. Ainsi, les normes en vigueur au sein des PEPS sont :

- *1 animateur pour 8 enfants lorsque ceux-ci ont moins de 6 ans ;*
- *1 animateur pour 12 enfants lorsque ceux-ci ont plus de 6 ans.*

Par ailleurs, ces animateurs sont en possession, pour au moins un tiers d'entre eux, d'un Brevet d'Animateur de Centres de Vacances (BACV), ou sont reconnus comme étant

assimilés ou en situation d'équivalence auprès de l'ONE et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Ville de Charleroi accueille, lors de chacune de ses plaines, des stagiaires en cours de formation BACV.

Chaque site de plaines dispose d'un coordinateur sur place, en respect des normes décrétales d'encadrement. La Ville de Charleroi ajoute à ces dispositions un poste de direction ainsi que de secrétariat.

B. Notre projet pédagogique

La Ville de Charleroi accueille un nombre important d'enfants dans chacune de ses plaines. Chaque enfant nous arrive avec son histoire, son vécu, ses rêves et ses particularités. Notre projet a pour but de placer cet enfant au centre de nos pratiques.

B.1. Nos valeurs

Au sein de la Ville de Charleroi, nous sommes convaincus que :

- Les plaines de vacances sont des lieux où l'enfant doit pouvoir **s'amuser, prendre du plaisir, jouer et s'épanouir** ;
- Chaque enfant mérite un **accueil qui lui soit adapté**, quel que soit son âge ou ses caractéristiques personnelles ;
- Les parents, les familles qui nous confient leur(s) enfant(s) sont des **partenaires indispensables** de l'accueil ;
- Les plaines de vacances sont des endroits d'apprentissage de notions telles que la **citoyenneté, la socialisation, le respect et la vie en groupe** ;
- Les enfants vivent de **nombreuses transitions** durant leur journée de plaine (accueils du matin et du soir, repas, sieste,...) et que ces différents moments doivent bénéficier de la même qualité d'accueil que les autres ;
- Les plaines de vacances ont un rôle d'**éveil sur le monde**, à travers la création de partenariats avec le réseau local (ex. : musées) ainsi que par l'organisation d'excursions et de sorties.

Nous pouvons donc résumer les valeurs de nos plaines ainsi :

**Amusement – Accueil spécifique et adapté – Familles partenaires – Enfants
« CRACS » – Respect des rythme et transitions – Découverte**

B.2. Les objectifs

Considérant les 6 valeurs fondamentales qui constituent la base de notre accueil en plaine, nous développons une série d'objectifs pour chacune de celles-ci.

Certains de ces objectifs sont portés par le PO tandis que d'autres sont réalisés directement par les équipes durant les périodes d'activités des plaines.

1. Amusement

Prendre en considération les besoins et attentes de l'enfant en lui donnant l'occasion de choisir certaines activités

Nous souhaitons passer d'un modèle de plaine où l'enfant « consomme » les activités, qui sont réfléchies et préparées par les animateurs, à une plaine où il devient acteur de son temps libre et de la construction de son planning d'activités. Il doit donc pouvoir s'exprimer sur ce qu'il souhaiterait faire (ou ne pas faire) comme activités ou jeux durant la plaine.

Exemple : - certains jours, l'après-midi se déroule en « atelier ». Chaque animateur propose un jeu ou un bricolage et l'enfant décide par lui-même de l'activité à laquelle il participe.

- organisation de « temps bonus », où les enfants choisissent durant un temps délimité les jeux auxquels ils vont jouer.

➡ **L'enfant a la possibilité de choisir, dans le respect de la vie en groupe et à certains moments donnés, l'activité à laquelle il va participer.**

Proposer des activités diverses et variées en mélangeant activités libres et dirigées

Le plaisir et la joie des enfants constituent les facteurs essentiels de notre travail. Il importe que les jeunes que nous accueillons soient heureux d'être présents en plaine et éprouvent de la joie à participer aux activités. C'est pourquoi le programme d'activités comportent des jeux de toutes sortes (petits jeux actifs, de présentation, d'intérieur, de retour au calme,... ; grands jeux ; bricolage ; chants et rondes ; jeux coopératifs ; activités sportives ; jeux d'eau...).

De plus, les plaines se situent dans le cadre des vacances des enfants. Ces derniers bénéficient donc également de temps de jeux « libres », où l'adulte est uniquement présent en tant que garant de la sécurité.

➡ **Le programme d'activités proposé aux enfants est riche et ces derniers disposent également de moments où le « rien faire » est possible !**

2. Accueil spécifique et adapté

Développer un accueil adapté aux enfants porteurs d'un handicap via la préparation des équipes et des structures de certaines plaines et en établissant des partenariats extérieurs

Les PEPS accueillent déjà depuis plusieurs années des enfants porteurs d'un handicap (autisme, déficience mentale légère,...). Cependant, nous souhaitons, dans un avenir proche, développer l'inclusion et la professionnaliser. A cet effet, nous avons comme projets de faire appel à des associations extérieures afin de bénéficier de leur expertise dans le domaine du handicap.

➡ **Le handicap d'un enfant ne constitue plus une entrave à sa participation à la plaine.**

Développer l'accueil des tout-petits et des adolescents en aménageant nos locaux, en organisant nos équipes et nos projets d'animation

Nous constatons, depuis plusieurs années, un nombre croissant d'inscription d'enfants en bas âge dans nos plaines. Certains ont à peine 2,5 ans lorsqu'ils nous arrivent tandis que d'autres n'ont pas encore fréquenté le milieu scolaire.

A l'inverse, une fois que les jeunes atteignent l'âge de 12 ans, le nombre d'activités qu'ils se voient proposer diminue fortement. Actuellement, trois plaines proposent des activités adaptées pour les 13-15 ans. Nous souhaitons poursuivre notre accueil pour ce public et le développer davantage afin qu'il corresponde toujours plus aux attentes des adolescents/jeunes.

Exemple : - un projet pilote a été mené durant l'été 2016, au cours duquel une plaine spécifiquement dédiée aux enfants de 2,5 à 5 ans a été ouverte.

➡ **Chaque enfant, du plus petit au plus grand, trouve en plaine un cadre de vie et d'activités qui correspond à ses besoins et à ses attentes.**

3. Familles partenaires

Ouvrir les portes de la plaine en permettant aux parents d'y pénétrer lors de moments cadrés

Les parents nous confient ce qu'ils ont de plus précieux à leurs yeux. Par ailleurs, qui mieux qu'eux connaît leur enfant ? Ils demeurent donc des partenaires essentiels dans la construction d'une relation éducative parents/enfants/professionnels.

En partant du constat que la plaine de vacances est un des seuls endroits que le parent ne peut visiter avant d'y confier son enfant, nous souhaitons permettre à chaque parent qui le souhaite d'entrer dans la plaine, d'explorer ses locaux et de se familiariser avec le milieu d'accueil, au même titre que son enfant.

Nous souhaitons également, à travers cette pratique, permettre un 1er accueil plus serein des plus jeunes, grâce à une période de familiarisation parents/enfants au sein de la plaine lors du 1er jour de fréquentation de l'enfant.

A cet effet, des périodes « plaines ouvertes » sont initiées, à différents moments de la période d'ouverture.

Exemple : - organisation de « visites guidées » de la plaine le lundi matin.

- organisation de rencontres jeux parents-enfants.

- organisation de spectacles ou de goûters.

➡ **Les parents se représentent le lieu d'accueil de manière précise et ont l'opportunité de pouvoir y entrer lors de moments de rencontres.**

Informar les parents en mettant à leur disposition une série d'informations

Afin de permettre au parent de confier son enfant sereinement, la plaine met à sa disposition de multiples renseignements. Tout d'abord, chaque sortie extérieure ou chaque activité particulière intra-plaine lui est mentionnée. Le parent qui en fait la demande se verra remettre le projet pédagogique des plaines de la Ville de Charleroi ainsi que le projet d'animation de la plaine qui le concerne. Enfin, d'autres documents complémentaires (Agenda Temps Libre,...) lui sont accessibles.

Exemple : - création d'un coin « informations parents » au sein de plaine, reprenant toutes les communications relatives au bon fonctionnement de celle-ci.

➡ **Les parents sont informés le plus précisément possible au sujet du fonctionnement de la plaine et de ce qui s'y déroule.**

4. Enfants « CRACS »

Un « CRACS » est un Citoyen Responsable Actif Critique et Solidaire.

Donner les moyens aux enfants d'exprimer leur ressenti sur leur vécu en plaine, en planifiant des moments précis, des lieux définis ou des activités conçues à cet effet

La plaine se déroule pendant le temps de vacances de l'enfant. Ce dernier peut y passer jusqu'à 5 semaines d'affilée. Il nous paraît essentiel que le jeune puisse disposer d'un cadre, de temps d'évaluation (d'une journée, d'une semaine, d'une activité,...), où il puisse s'exprimer à propos de ce qu'il vit en plaine et des améliorations qu'il souhaiterait y voir développer.

Exemple : - animation de petits jeux d'évaluation pour les plus petits et création d'espaces de parole pour les plus grands.

➡ **L'équipe d'animation prend en considération l'opinion des enfants sur leur vécu en plaine et s'ajuste si nécessaire.**

Responsabiliser les enfants en leur donnant une place active dans le maintien de la propreté des locaux et du matériel

Nous pensons qu'il est essentiel que les enfants prennent également une place prépondérante dans l'organisation quotidienne de la plaine et qu'ils ne vivent pas celle-ci de manière passive. De la sorte, nous souhaitons les impliquer dans toute une série de tâches les concernant et qui, en fonction de leur âge, se trouvent à leur portée : débarrasser la table et la nettoyer après le repas ; aider l'animateur dans le rangement du matériel et du local après un temps d'animation ; jeter ses détritiques dans la bonne poubelle et, le cas échéant, ramasser ceux qui se trouveraient par terre ; ...

➡ **Les enfants sont responsables, au même titre que l'équipe d'encadrement, du cadre de la plaine dans laquelle ils évoluent. A cet effet, ils apprennent à en prendre soin.**

5. Respect des rythme et transitions

Respecter le rythme de l'enfant en adaptant le cadre de vie de la plaine à ses besoins et attentes

Nous souhaitons que le temps de vacances qui est offert aux enfants soit un temps où chacun puisse évoluer à son rythme. Respecter le rythme de l'enfant passe par un savant mélange d'acceptation de la non-participation de l'enfant à certaines activités et la nécessité de devoir poser un cadre de vie, garantissant la cohérence de la plaine et le maintien de la sécurité de chacun, à chaque instant.

Le respect du rythme se caractérise par plusieurs éléments :

- *Le temps de repas* : que cela soit durant les collations ou le repas de midi, chaque enfant dispose du temps nécessaire pour manger dans une ambiance calme et sereine. Une réflexion sera effectuée, lors de chaque période de plaine, afin d'aménager le local de repas de manière appropriée (tables « en carré », repas échelonnés, repas à l'extérieur,...). L'enfant qui a fini de manger a la possibilité de quitter la table après un laps de temps défini pour aller jouer.

➡ **Le repas n'est plus considéré uniquement comme un moment de « nourrissage » mais bien comme un moment de plaisir et d'échange entre les enfants et les animateurs.**

- *La sieste* : la sieste est un besoin physiologique pour les plus petits. Le passage de l'animation vers ce temps de repos est ritualisé (permettre aux enfants de prendre leur doudou, lire une histoire, écouter une petite musique,...). L'animateur de référence assure l'endormissement pendant qu'un autre animateur propose des activités calmes au reste du groupe qui ne souhaite pas faire la sieste.

➡ **A aucun moment, la sieste ne sera obligatoire pour un enfant et ne sera synonyme de punition !!!**

- *L'aménagement de l'espace* : en fonction de son âge, l'enfant a besoin d'un espace qui soit adapté à ses besoins et qui puisse lui permettre d'évoluer à son rythme. Pour les tout-petits (2,5 – 5 ans), le local comporte plusieurs « coins » de jeux spécifiques qui éveilleront leur curiosité et leur permettront d'expérimenter (coin de jeux symboliques, coin lecture, coin « repos-répit », coin construction,...). Pour les adolescents, un local d'appartenance (ou un espace particulier) leur est réservé. Dans ce local, nos tout-grands sont en groupe de pairs et aménagent l'espace comme ils le souhaitent.

➡ **Les locaux de vie sont aménagés pour et avec les enfants afin de correspondre à leurs attentes et besoins présents.**

- *Les activités proposées* : le temps de pleine reste un temps de vacances pour l'enfant. Les journées se composent donc d'activités dirigées et d'activités libres, en cohérence avec son stade de développement. Les plus petits peuvent se rendre dans les différents « coins » de leur local, en attendant la fin de l'activité ou lorsque leur capacité de concentration est arrivée à son terme. Les plus grands et les adolescents disposent de moments, dans le courant de la journée et de la semaine, où le temps libre est Roi et où les mots d'ordre sont « repos et détente ».

➡ **Les activités sont des opportunités données à l'enfant de jouer et s'amuser mais aussi de souffler et de se détendre, et ne doivent pas apparaître comme un « poids » à ses yeux.**

Assurer sereinement les transitions en garantissant le bien-être de l'enfant lors des différentes périodes d'accueil

L'enfant vit de multiples transitions durant sa journée de pleine. En effet, certains passent, sur une même journée par les cases « accueil du matin », « groupes d'animation », « repas de midi » et « accueil du soir » ; chacun de ces temps pouvant être pris en charge par des personnes différentes. Ces bouleversements quotidiens peuvent être perturbants, notamment pour les plus petits.

Dès lors, nous souhaitons garantir des transitions sereines entre les différents temps d'accueil via des actions concrètes : verbalisation avec les plus jeunes de ce qui va se passer par la suite ; communication accrue entre les différents intervenants ; poursuite du projet d'animation durant les temps d'accueil ; continuité des temps libres des enfants entre l'accueil du matin et les activités (et inversement le soir) ;...

➡ La journée de pleine est conçue dans une logique de continuité pour l'enfant et de cohésion entre les professionnels qui l'encadrent.

6. Découverte

Explorer son environnement en allant à la découverte de son quartier et des partenaires locaux qui pourraient s'y trouver

Chaque pleine est implantée dans un quartier qui dispose de ses caractéristiques propres. De nombreux atouts s'y trouvent également : parcs, associations actives dans différents domaines, indépendants et particuliers qui seraient heureux de faire découvrir leur métier, maisons de jeunes ou de retraite,... Nous pensons que l'univers proche de la pleine regorge d'opportunités d'actions et de découvertes qui puissent être exploitées par les équipes d'animation.

Exemple : - profiter du marché pour organiser une sortie thématique.

- visite d'une ASBL locale spécialisée dans le respect de la nature.

➡ **L'environnement de la pleine devient un partenaire d'animation et d'ouverture sur le monde pour les enfants.**

Éveiller à la culture via l'organisation d'activités et excursions

Si le quartier de la pleine regorge de ressources, que dire de notre région ? Nous disposons en Wallonie de nombreuses activités qui permettent aux enfants de découvrir notre monde, sous toutes ses facettes. C'est pourquoi nous veillons, au sein du PO, à offrir un programme d'excursions et d'activités adapté à chaque groupe d'enfants. Les excursions sont choisies en fonction du thème de la fête de clôture des plaines ou de leur aspect pédagogique/récréatif.

Par ailleurs, nous avons la chance de collaborer avec les différents musées de la Ville de Charleroi (Musée des Beaux-Arts, de la photographie, du verre,...), qui accueillent gratuitement les enfants des PEPS.

Exemple : - une première expérience réalisée durant l'été 2016 a permis de faire entrer le théâtre directement dans les plaines, avec la venue d'un spectacle dédié aux tout-petits.

➡ Les PEPS offrent l'opportunité aux enfants de « partir à l'aventure » et de profiter d'excursions de qualité.

Enfin, nous pouvons conclure en affirmant qu'en plus de ces 12 objectifs spécifiques, 2 objectifs transversaux encadrent l'accueil que nous mettons en place au sein de nos PEPS : **l'autonomie et le respect mutuel.**

- *L'autonomie* : il importe pour nous de permettre à l'enfant de maîtriser le programme de sa journée et l'environnement dans lequel il évolue. Le rôle de l'animateur est primordial afin d'atteindre cet objectif : visite de la plaine avec l'enfant, en pointant les aspects importants (limites, endroits réservés aux adultes, toilettes,...) ; délimitation d'un espace sécurisé où l'enfant peut déposer ses affaires ; explication des règles et du cadre de la plaine ; verbaliser le programme d'activités et le déroulement de la journée ;... Par ailleurs, nous souhaitons permettre à nos adolescents de choisir certaines excursions qu'ils souhaitent réaliser et leur donner la possibilité de se rendre librement à destination, via des titres de transport TEC ou SNCB qui seraient mis à leur disposition.
- *Le respect mutuel* : chaque agent joue un rôle essentiel au sein de la plaine, du directeur au technicien de surface, et il est essentiel pour nous que celle-ci se déroule dans un climat de respect et de confiance mutuelle. Pour ce faire, nous sommes attentifs à ce que chacun, enfants et agents, développe une attitude respectueuse envers chaque personne (enfant et travailleur) mais aussi envers le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition.

B.3. Les moyens mis en œuvre

Afin d'atteindre ces objectifs en respectant nos valeurs au sein des plaines, nous mobilisons une série de moyens.

1. L'équipe d'animation et de coordination

Chaque plaine dispose d'une équipe pédagogique et d'une équipe logistique.

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur, d'un coordinateur, d'animateurs et d'accueillant(e)s extrascolaires. Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants accueilli sur chaque lieu de plaine et de leur âge (cfr. Point A.2.). L'équipe logistique, constituée d'un secrétaire-économiste, d'agents de nettoyage et d'un ouvrier polyvalent, garantit aux enfants un milieu de vie hygiénique et sécurisé.

Chaque année, la Ville de Charleroi procède à une campagne de recrutement. Chaque nouvel engagé est reçu en entretien individuel afin d'évaluer ses capacités à travailler en plaine.

Pour les PEPS d'été, une journée de préparation se déroule le vendredi avant le 1er jour d'ouverture de la plaine aux enfants. Par ailleurs, chaque agent est évalué à l'issue de sa

période de travail au sein d'une PEPS.

2. Les infrastructures

La Ville de Charleroi dispose de trois bâtiments consacrés entièrement aux plaines de vacances. Les autres plaines sont organisées dans des écoles.

Nous privilégions les infrastructures bénéficiant d'espaces verts à proximité ainsi que d'une salle de sport, permettant aux enfants de conserver des activités sportives en cas de mauvais temps. Nous sommes également attentifs à ce que la plaine soit facilement accessible aux parents (bus, métro,...).

Nous portons également une attention particulière sur les plaines accueillant des tout-petits. Nous veillons à organiser ces accueils dans des locaux adaptés et respectueux du rythme (espace de sieste) et du développement des plus jeunes.

3. Les excursions et sorties

Un programme d'activités est établi par le PO pour chaque période d'ouverture et pour chaque tranche d'âges (2,5-5 ans, 6-8 ans, 9-12 ans et 13-15 ans). Chaque groupe, en fonction de ses caractéristiques personnelles, se voit proposer un panel d'activités intra ou extra plaine. Ces excursions et sorties ont une vocation ludique mais aussi pédagogique.

En été, certaines activités sont choisies en fonction du thème décidé pour la fête de clôture des plaines. Durant cette fête, une partie des enfants des plaines se rassemblent dans un endroit choisi, autour d'activités thématiques et d'un spectacle, défilé ou autre commun.

4. Les projets d'animation

Lors de chaque période d'ouverture, chaque plaine construit son propre projet d'animation, en lien avec le présent projet pédagogique. Ce projet d'animation présente le thème choisi par la plaine durant la période d'ouverture ainsi que les activités qui s'y dérouleront.

Le projet d'animation est défini pour l'ensemble de la période de plaine et peut être organisé différemment en fonction des différents groupes. Par ailleurs, il peut être « découpé » en sous thème par semaine.

5. Le matériel

Plusieurs types de matériel sont mis à disposition des enfants et des équipes dans chaque plaine : articles sportifs, matériel créatif et de bricolage, jeux symboliques et divers, jeux de société et puzzles, matériel de psychomotricité,...

Le service des PEPS dispose, en outre, d'une série de jeux, de matériel de psychomotricité ou de sport (vélos, trottinettes,...) à disposition des plaines sur réservation.

Par ailleurs, une panoplie d'articles de nursing a été installée dans chaque plaine afin de pouvoir y donner les soins adaptés aux plus petits (table de change, réducteurs de toilette,...).

6. Le cadre de vie

Chaque équipe de coordination dispose d'une certaine liberté dans l'organisation générale de la vie de la plaine. Ainsi, les activités se déroulent obligatoirement dans toutes les plaines de 9h à 16h mais cet horaire peut être élargi en fonction des dispositions locales (8h30 à 16h30,...).

Par ailleurs, des règles de vie communes sont édictées dans chaque plaine et traitent de la bonne vie en groupe : utilisation des locaux, organisation des temps de collations et repas, répartition des enfants dans les groupes d'âges,...

Enfin, chaque groupe d'enfants rédige, avec ses animateurs, une charte de vie qui lui est propre. Cette charte a pour buts de déterminer les comportements qui sont autorisés, ou non, durant la période de plaine ; les sanctions qui sont appliquées en cas de non respect de la charte ; les différentes règles en vigueur au sein de la plaine ;... La réalisation de la charte sera adaptée à l'âge des enfants.

Certaines notions élémentaires seront discutées lors des journées préparatoires entre l'équipe pédagogique afin d'établir une ligne de conduite générale et d'éviter les contradictions dans les différentes chartes.

7. Les services aux parents

La Ville de Charleroi offre de nombreux services aux parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) en plaine :

- Les accueils de 6h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h sont gratuits (sur présentation d'une attestation de l'employeur ou de l'organisme de formations) ;
- Un sandwich est offert aux enfants à midi. Le menu est affiché chaque semaine ;
- Une collation est offerte aux enfants durant la journée et ils ont accès à de l'eau quand ils le souhaitent ;
- Les activités et excursions sont entièrement gratuites et comprises dans le tarif.

Partie II. Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

Voir document annexe.

Projet d'Accueil rédigé par Thaïs CHENOIX, Coordinatrice Pédagogique, en collaboration avec l'équipe des Directrices et Directeurs des plaines d'été 2016